



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE VIEUX-THANN

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 068-216803486-20230718-178_2023-AR



106

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°178_2023
Portant autorisation d'installer de nouvelles
enseignes sur l'immeuble situé 19 rue du 1^{er} RTA à
VIEUX-THANN

Le Maire de la commune de Vieux-Thann,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-14 à L 581-14-3, L 581-18 et R 581-13;

VU l'arrêté municipal n°151-13 du 23 octobre 2013, portant application du règlement local de publicité sur le territoire de la Commune de Vieux-Thann

VU la demande d'autorisation préalable, déposée le 18 juin 2023 (n° d'enregistrement AP 068 348 23 F001), par la société KD PRO, représentée par Monsieur Rodolphe KIRSCH et qui concerne l'installation de nouvelles enseignes ;

VU l'avis favorable du Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin, en date du 12 juillet 2023 ;

CONSIDERANT que M. le Maire est compétent pour exercer la police de la publicité à Vieux-Thann ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La société KD PRO est autorisée à installer de nouvelles enseignes, objet de la demande susvisée.

Article 2 : Elles devront être conforme aux caractéristiques décrites dans la demande n° AP 068 348 23 F001, formulée le 21 février 2022.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication et ce, sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux, conformément au Code de Justice Administrative.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- KD PRO
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Thann
- M. le Chef de Poste de la Brigade Verte
- M. le Chef de la Police Municipale de Vieux-Thann
- M. le Procureur de la République à Mulhouse
- M. le Président du Tribunal d'Instance de Thann
- Affichage officiel de la Mairie
- Archives
- Registre des arrêtés

Fait à VIEUX-THANN, le dix-huit juillet deux mille vingt trois



Le Maire

Daniel NEFF

Mairie : 76 rue Charles de Gaulle - 68800 VIEUX-THANN - BP 90093

Tél. : 03 89 35 74 74 • Fax : 03 89 35 74 78

www.vieuxthann.fr • Courriel : mairie@vieuxthann.fr

